

Lettre ouverte au Président du Conseil Général du Lot

Non à la Privatisation de l'Office HLM !

Depuis un an, le Conseil Général du Lot s'est engagé dans une réflexion sur le passage de Lot Habitat en comptabilité privée. Cette initiative, si elle devait être menée à son terme, serait une bien mauvaise nouvelle pour les locataires en premier lieu, pour le département, et pour les services de la paierie départementale du Lot, qui font pour votre compte **un travail de qualité**. La comptabilité est rigoureuse, le délai global de paiement est excellent, et le taux de recouvrement des recettes est très bon.

La *CGT Finances Publiques du Lot* a donc pris l'initiative de rencontrer Monsieur Verdier, Président de l'Office, accompagné de Monsieur Malien, Directeur afin d'entendre leurs motivations pour ce projet. Ils avancent l'argument des lourdeurs et du manque de souplesse des règles de la comptabilité publique.

La *CGT Finances Publiques du Lot* tenait, avant que vous ne vous prononciez définitivement sur ce projet, à vous apporter quelques éléments complémentaire pour votre réflexion.

Tout d'abord, concernant les « lourdeurs » et le manque de souplesse de la comptabilité publique, il convient de souligner que si elles peuvent parfois exister, elles sont **la contrepartie d'une discipline et d'une rigueur indispensables lorsque l'on manie des fonds publics**. Dans le Lot, les agents de la paierie départementale, par leur dynamisme et leur compétence ont su allier la rigueur des contrôles à une grande efficacité : le délai de paiement des factures est extrêmement réduit (moins de 6 jours !).

Ensuite, il est important que vous ayez connaissance des conséquences néfastes du passage de la comptabilité publique à la comptabilité privée :

1. Sur le plan humain, ce sont **2,5 emplois qui seraient supprimés** aux Finances Publiques. Pourtant, leur expérience, leur savoir faire et leur technicité sont reconnus par tous.
2. **Financièrement, cette opération coûtera très cher à l'Office** : Acquisition de logiciels de comptabilité et de recouvrement contentieux et formation des personnels, recours à un commissaire au compte (20 000 €), affranchissement des 36 000 factures de loyers, des 10 000 lettres de relance et autres poursuite jusqu'ici payée par le Trésor public (25 000 €), embauche de personnel pour faire le travail des 2,5 agents de la Paierie Départementale (le directeur n'a prévu qu'une seule embauche, soit environ 30 000 € de salaire et charges), recours aux huissiers de justice à la place de l'huissier du trésor (entre 150 et 200 saisie par an, soit 40 000 €), sans parler du coût exorbitant des procédures civiles devant le tribunal : chaque acte coûte 35,00€ (la paierie, qui en est dispensée, comme toute collectivité publique a établi plus de 3000 actes en 2011, il en coûterait donc à l'office la bagatelle de 105 000 € à l'année rien qu'en frais de procédure !).
3. Enfin, comment ne pas évoquer **les conséquences pour les locataires** ? Le montant de leurs loyers sera inévitablement majoré pour tenir compte de tous ces surcoûts, et ils perdront le réseau de proximité des trésoreries du département, où ils ont l'habitude de venir régler leur loyer. C'est un service particulièrement apprécié, notamment par les locataires interdits bancaires.

Comme vous pouvez le constater, l'Office Départemental peut tout à fait faire l'économie de cette réforme, que rien ni personne n'exige, si ce n'est la volonté personnelle d'un directeur. Le rapport coût / avantages est très nettement en faveur de la gestion publique.

Je vous invite donc à vous opposer, lors du prochain Conseil d'Administration, à ce projet de privatisation qui porte atteinte aux intérêts des locataires, aux finances de l'Office, à l'emploi et aux services publics. Dans l'attente, je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements par messagerie (cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr) ou par téléphone (05-65-31-40-20).

Je vous prie de recevoir l'expression de nos salutations respectueuses

Pour la CGT Finances Publiques 46,

le Secrétaire Départemental, Fabrice BOURGEOIS